

Convention concernant l'inscription aux compétitions de ski nordique de Swiss-Ski

1. Obligation et droit d'inscription

Toutes et tous les athlètes souhaitant participer à des compétitions doivent être inscrits par leur club via l'outil en ligne pour les clubs (de ski) Fairgate. Cela vaut explicitement aussi pour les participants pour lesquels il n'y a pas de frais d'inscription (cf. point 2). Les participants doivent être membres d'un club inscrit auprès de Swiss-Ski.

(RC ski de fond et biathlon, art. 204.4.1 ; RC saut à ski art. S203.2)

Pour les compétitions listées dans le tableau 1 (cf. annexe), une inscription à Swiss-Ski (licence) ou, le cas échéant, une inscription supplémentaire auprès de la Fédération internationale est nécessaire.

Une inscription est également requise pour toutes les autres catégories de compétitions (animation, course populaire, Masters, etc.), car le club peut effectuer une inscription aux compétitions en ligne au moyen de « l'identifiant de contact Swiss-Ski ». Les évaluateurs/trices de la compétition peuvent ainsi importer les données des athlètes dans leur logiciel d'évaluation.

2. Frais d'inscription

Année de naissance	Ski de fond	Saut à ski/ Combiné nordique	Biathlon	Frais d'inscription Swiss-Ski	Frais d'inscription licence FIS (l'inscription IBU est gratuite)
2016 et plus jeunes	FU10 / GU10 :	U10F / U10G :	F8 / G8 :	gratuit	
2015	FU10 / GU10 :	U10F / U10G :	F11 / G11 :	gratuit	
2014	FU10 / GU10 :	U10F / U10G :	F11 / G11 :	gratuit	
2013	FU12 / GU12 :	U13F / U13G :	F11 / G11 :	CHF 35.–	
2012	FU12 / GU12 :	U13F / U13G :	F13 / G13 :	CHF 35.–	
2011	FU14 / GU14 :	U13F / U13G :	F13 / G13 :	CHF 35.–	CHF 20.– *
2010	FU14 / GU14 :	U16F / U16G :	F15 / G15 :	CHF 35.–	CHF 20.– *
2009	FU16 / GU16 :	U16F / U16G :	F15 / G15 :	CHF 35.–	CHF 20.– *
2008	FU16 / GU16 :	U16F / U16G :	F YOUTH1 / H YOUTH1 :	CHF 35.–	CHF 20.–
2007	FU18 / HU18 :	JUNF / JUNH	F YOUTH1 / H YOUTH1 :	CHF 45.–	CHF 20.–
2006	FU18 / HU18 :	JUNF / JUNH	F YOUTH2 / H YOUTH2 :	CHF 45.–	CHF 20.–
2005	FU20 / HU20 :	JUNF / JUNH	F YOUTH2 / H YOUTH2 :	CHF 45.–	CHF 33.–
2004	FU20 / HU20 :	JUNF / JUNH	JUNF / JUNH	CHF 45.–	CHF 33.–
2003	F / H	F / H	JUNF / JUNH	CHF 45.–	CHF 33.–
2002	F / H	F / H	JUNF / JUNH	CHF 45.–	CHF 33.–
2001 et plus âgés	F / H	F / H	W / M	CHF 45.–	CHF 33.–

* licence FIS uniquement pour le saut à ski/combiné nordique, catégorie Youth I

Les frais d'inscription à Swiss-Ski sont perçus une seule fois, même si un(e) athlète est inscrit(e) dans deux sports, par exemple en ski de fond et en saut à ski.

MAIN PARTNER



PREMIUM PARTNER

RAIFFEISEN

helvetia

BKW

GOLD PARTNER



MEDIA PARTNER

SRG SSR

EQUIPMENT PARTNER



Les frais d'inscription à la Fédération internationale sont perçus pour chaque sport. L'inscription à Swiss-Ski est une condition pour l'inscription auprès de la Fédération internationale.

Les inscriptions Swiss-Ski sont maintenues jusqu'à ce qu'elles soient volontairement désactivées dans Fairgate. Une désactivation gratuite est toujours possible jusqu'au **15 novembre**.

Les licences FIS de ski de fond qui ne sont plus souhaitées doivent être mutées chaque année avant le **15 novembre**. Une désactivation ultérieure des licences FIS n'est plus possible gratuitement (FIS Rules for Registration Fees).

3. Éligibilité et contenu de l'inscription

Un club peut demander une inscription auprès de Swiss-Ski pour un(e) athlète :

- ▷ si le club a vérifié l'identité de l'athlète et s'il s'assure que la « déclaration de l'athlète Swiss-Ski » a été signée par le participant ou par son représentant légal et que la vérification de la nationalité a été effectuée.
- ▷ si le club peut garantir l'exactitude et l'exhaustivité des informations contenues dans Fairgate.

La « déclaration de l'athlète Swiss-Ski » signée doit être téléchargée sur Fairgate. Pour les licences FIS en ski de fond, la déclaration de l'athlète FIS dûment remplie ainsi qu'une copie recto-verso du passeport ou de la carte d'identité doivent également être téléchargées. Les documents originaux « déclaration de l'athlète Swiss-Ski » et la copie du passeport ou de la carte d'identité ainsi que l'éventuelle « déclaration de l'athlète FIS » sont conservés par le ski-club. La nationalité suisse s'applique aux doubles nationaux. En outre, les dispositions du règlement de compétition de Swiss-Ski s'appliquent (RC ski de fond et biathlon, art. 204 ss)

4. Données

Les données saisies lors de l'inscription sont enregistrées dans le système de Swiss-Ski (Fairgate) et utilisées à des fins propres à la Fédération.

Les résultats obtenus sont enregistrés dans la base de données de la COC de Swiss-Ski et publiés sur le site Internet de la COC de Swiss-Ski (en tenant compte des dispositions applicables en matière de protection des données). Les données personnelles qui figurent automatiquement sur les classements peuvent être consultées par le public ou sont accessibles à tous.

5. Image et son

En s'inscrivant, l'athlète donne son accord irrévocable pour l'utilisation gratuite de son image et de sa voix dans tous les médias actuels et futurs, qui seront capturés ou enregistrés dans le cadre d'une compétition. Toutefois, l'accord du sportif ou de la sportive concerné(e) est nécessaire si des photos individuelles sont utilisées à des fins commerciales (non pas à des fins éditoriales, par ex. pour la retransmission/la promotion/le reportage de compétitions, mais par ex. pour l'utilisation par des sponsors et d'autres annonceurs afin de faire la promotion de produits et de services).

6. Devoirs des athlètes

La déclaration de l'athlète Swiss-Ski doit être entièrement remplie et signée, l'original restant en possession du ski-club concerné.



7. Validité

L'inscription est valable pour la durée d'une année de compétition (du 1^{er} mai au 30 avril) et est automatiquement reconduite sans désinscription.

8. Paiement

Les frais d'inscription sont facturés au club par Swiss-Ski (en même temps que les cotisations de club, etc.).

9. Remboursement

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, quelles que soient les circonstances (p. ex. en raison de blessures, d'annulations pour quelque raison que ce soit, etc.).

10. Responsabilité

Pour les dommages de toute nature résultant d'une inscription erronée ou non valable, Swiss-Ski ne répond qu'en cas de violation grave ou intentionnelle d'une obligation légale, statutaire, réglementaire et/ou contractuelle par ses représentants et/ou auxiliaires.

11. Obtention de licences par des tiers

En déposant la demande d'inscription (licence), les représentant(e)s de clubs donnent leur accord à cette convention. Ils confirment en outre qu'ils sont autorisés à demander cette inscription et que les participants ou leurs représentants légaux ont également pris connaissance de cette convention et l'ont approuvée.

Valable à partir du 1^{er} octobre 2023



Tableau 1 : Vue d'ensemble des inscriptions aux séries de compétitions nordiques

	Compétitions nationales de ski de fond Helvetia Nordic Trophy	Compétitions internationales de ski de fond Swiss Cup powered by BKW Coupe des Alpes OPA Coupe du monde FIS	Compétitions nationales de combiné nordique Helvetia Nordic Trophy	Compétitions internationales de combiné nordique Coupe des Alpes OPA Coupe continentale FIS Grand Prix d'été FIS Coupe du monde FIS	Compétitions nationales de saut à ski Helvetia Nordic Trophy	Compétitions internationales de saut à ski Coupe des Alpes OPA Coupe FIS Coupe intercontinentale FIS Coupe continentale FIS Grand Prix d'été FIS Coupe du monde FIS	Compétitions nationales de biathlon Swiss Biathlon Cup Elite Swiss Biathlon Cup Challenger	Compétitions internationales de biathlon Coupe des Alpes OPA Coupe IBU juniors Coupe IBU Coupe du monde IBU
Adhésion à un ski-club affilié à Swiss-Ski et inscrit à Fairgate par le/la responsable du club	X	X	X	X	X	X	X	X
Inscription à Swiss-Ski (licence Swiss-Ski) via Fairgate par le/la responsable du club	X	X	X	X	X	X	X	X
Déclaration de l'athlète Swiss-Ski	X	X	X	X	X	X	X	X
Copie du passeport ou de la carte d'identité	X	X	X	X	X	X	X	X
Inscription FIS (licence FIS)		X		X		X		
Déclaration des athlètes FIS et copie du passeport/de la carte d'identité		X		X		X		
Inscription IBU, centre des membres (seulement via les responsables des AR)								X

MAIN PARTNER



PREMIUM PARTNER



GOLD PARTNER



MEDIA PARTNER



EQUIPMENT PARTNER



*Pour toutes les compétitions organisées par la FIS, les athlètes doivent avoir 16 ans révolus avant la fin de l'année en cours (1.1-31.12), selon l'art. 341.1.5 des ICR.
Exception catégorie Youth I Saut à ski / Combiné nordique

